

# **ARRÊTÉ**

N°: 2024-02

Exécutoire le : 3 1 JAN, 2024 Publié / Notifié le : 3 1 JAN, 2024

Visé le : 3 1 JAN. 2024

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Claude LOISEAU
Affaires juridiques / Litiges / Contentieux
(Complément à l'arrêté n°2020-21 du 27 juillet 2020)

Le Président de Grand Lac.

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Vice-présidents,
- Vu l'arrêté n°2020-21 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Claude LOISEAU,

Considérant les besoins d'organisation de Grand Lac et la nécessité de compléter l'arrêté n°2020-21 en date du 27 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Claude LOISEAU, 1er Vice-Président de Grand Lac, s'agissant de l'administration générale, de la modernisation et de l'évaluation des politiques publiques et de la relation avec les collectivités territoriales,

### **ARRETE:**

#### **ARTICLE 1: DELEGATION DE FONCTION**

Monsieur Jean-Claude LOISEAU, 1er Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux affaires juridiques, incluant le suivi des litiges et des contentieux.

À ce titre, Monsieur Jean-Claude LOISEAU pourra notamment procéder aux dépôts de plaintes et à la représentation de Grand Lac devant les juridictions.

Monsieur Jean-Claude LOISEAU pourra notamment présenter au Bureau les travaux effectués dans le cadre de sa délégation et présenter en conseil communautaire les rapports relatifs à la délégation précitée.

#### **ARTICLE 2: DELEGATION DE SIGNATURE**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Claude LOISEAU afin de procéder à la signature de tout acte se rattachant à la délégation de fonction précitée, y compris ceux ayant été autorisés ou délégués par les assemblées communautaires, et notamment tous les actes liés aux procédures précontentieuses et contentieuses.

### **ARTICLE 3: NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- M. Jean-Claude LOISEAU.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 30 janvier 2024

Le Président, Renaud BERETTI

n u

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2024-02 : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Claude LOISEAU - Affaire juridiques - Litiges - Contentieux -

Date de transmission de l'acte :

31/01/2024

Date de réception de l'accusé de

31/01/2024

réception :

Numéro de l'acte :

ar630 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240130-ar630-AI

Date de décision :

30/01/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Actes individuels

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.5. Delegation de signature

5.5.2. Autres

